

Armée XXI, pour qui et pour quoi faire?

Lorsque nous voterons le 18 mai sur la nouvelle loi militaire, nous devrions être conscients de ce qui suit:

La puissance militaire la plus forte de la planète a montré qu'en association avec d'autres membres de l'OTAN, elle impose la «loi» du plus fort, au mépris du droit international et de la volonté des populations civiles dans le monde entier, sous le prétexte d'apporter aux hommes la liberté et la démocratie.

Songez à toutes les régions où cette «libération» a été imposée. Tant que le droit des peuples à l'autodétermination ne sera pas respecté, tant qu'ils ne pourront pas disposer des richesses de leur sous-sol, tant qu'on installera dans ces pays des gouvernements fantoches qui servent les intérêts des Etats-Unis ou de leur ploutocratie, tant que les peuples ne pourront pas prendre en main leur destin, il n'y aura pas de paix véritable, pas de véritable développement, pas de liberté et pas de justice. La paix ne peut pas être apportée par les bombardements, la démocratie ne peut pas être imposée d'en haut dans l'intérêt du capital et des grandes puis-



Place Pestalozzi à Yverdon: Manifestation des «Femmes masquées» du collectif «Femmes suisses pour la sécurité et la paix».

sances et on ne respecte pas les droits de l'homme en faisant fi du droit international.

A qui va profiter la «reconstruction»? Une jeune femme de la région des Balkans a récemment déclaré avec amertume: «La reconstruction succède à la guerre: et très vite, tout vous appartient et nous n'avons plus rien.»

Le vrai visage de la nouvelle doctrine de l'OTAN

C'est ici que la nouvelle doctrine de l'OTAN de 1999 montre son vrai visage. Il y est beaucoup question de valeurs et de démocratie, mais c'est pour masquer le fait que l'Alliance atlantique, à la demande des USA, s'est arrogé le droit d'intervenir

militairement en dehors de son champ d'action classique, alors qu'aucun pays membre n'était attaqué. Ainsi, l'OTAN est devenue une alliance agressive qui prétend imposer un «nouvel ordre mondial».

Armée XXI est une copie de l'OTAN

Selon ses planificateurs, notre armée devrait prendre un sens tout à fait nouveau. Vouée à l'origine uniquement à la défense du pays, elle doit devenir une «armée de coopération» puis «une armée d'intégration qui participe à des opérations internationales.» (René Eggenberger, colonel de l'état-major général, chef de la planification prospective de l'armée) Et pour cela, elle doit être transformée de manière «révolutionnaire» et devenir «interopérable». Cela veut dire que l'instruction des soldats, la structure de l'armée et ses capacités techniques doivent être modifiées de manière à pouvoir coopérer facilement et rapidement avec d'autres armées, c'est-à-dire avec

celles de l'OTAN. Si, par exemple, on compare les documents relatifs à Armée XXI avec la nouvelle doctrine de l'OTAN, on constate que la planification tout entière de notre armée est une applica-

«Armée XXI sera exclusivement axée sur une adhésion à l'OTAN. La langue militaire ne sera plus que l'anglais.»
Divisionnaire Urban Siegenthaler, chef de la planification prospective au sein de l'Etat-major général, exposé du 22/9/2000

tion des conceptions de l'OTAN. La «sécurité par la coopération», nouvelle formule pour l'armée suisse, n'est pas autre chose que l'adaptation à l'OTAN.

Questions fondamentales pour la Suisse

Pour la Suisse, la question se pose de savoir avec quels moyens nous allons contribuer à la paix dans le monde, à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à un développement équitable pour tous les hommes. C'est de ces questions fondamentales qu'il va être question le 18 mai. L'armée d'un pays, ce n'est pas seulement une question d'équipements techniques, de financement ou de taille. Il s'agit avant tout de savoir à qui et à quoi elle doit être utile.

Profondément ancrée dans la population, l'armée de milice suisse est l'expression de notre conception de l'Etat. A la coexistence, au

sein de la Confédération, de langues, de cultures et de religions différentes correspond la renonciation de principe – garantie par la neutralité – à la politique hégémonique. En conséquence, l'armée sert uniquement à protéger la population et à défendre le pays en cas de crise. Cette politique de refus de la force et de condamnation de la guerre d'agression nous permet de jouer dans les régions en crise le rôle – peu spectaculaire mais crédible – du médiateur qui peut demander aux parties de se retrouver autour de la table de négociations et de chercher une forme civilisée de résolution du conflit.

Adaptation à l'OTAN: Ce qui a déjà été réalisé

Le Conseil fédéral a déjà signé derrière notre dos différents accords avec l'OTAN:

En **1996**, le conseiller fédéral Cotti a signé le document-cadre du **Partenariat pour la paix (PPP)**. Le PPP est une initiative de l'OTAN qui permet aux pays partenaires de s'en rapprocher sans devoir en devenir des membres à part entière. Certes, l'OTAN ne nous contraint pas à ce rapprochement mais cela permet aux gouvernements, et également au Conseil fédéral, d'adapter leurs armées aux normes de l'OTAN sans adhérer officiellement à l'Alliance. Précisons que toutes les opérations du PPP sont placées sous le commandement de l'OTAN.

«Dans le nouvel environnement stratégique significatif pour la Suisse, l'espace de sécurité euro-atlantique, l'interopérabilité ne peut être axée que sur l'OTAN.»

Etat-major général de l'armée suisse,
Fondements de la doctrine en matière de
stratégie militaire, février 2000, p. 25

En **1997**, la Suisse a adhéré au **Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA)** où, également sous la houlette de l'OTAN, les pays coordonnent tous les six mois leur politique au niveau ministériel.

Finalement, en **1998**, le Conseil fédéral a décidé de participer au **Planning and Review Process (PARP)** de l'OTAN. C'est là que sont déterminés des objectifs de partenariat. Chaque année, des accords fixent les

«La Suisse doit se spécialiser et se rapprocher de l'OTAN. La neutralité aujourd'hui n'a plus de raison d'être.»

René Eggenberger, colonel de l'état-major général, chef de la planification prospective de l'armée

domaines dans lesquels l'armée suisse doit être transformée et instruite pour se mettre en conformité avec les normes de l'OTAN. Ces objectifs sont identiques aux «force goals» de l'OTAN.

L'original en anglais de ces accords n'est soumis ni au peuple ni au Parlement. Ils sont beaucoup plus longs que les 4 pages qui sont actuellement disponibles en allemand sur Internet.

C'est ainsi que l'on transforme subrepticement l'armée suisse. De nombreux éléments qui seraient utiles au pays et à sa population sont démantelés: les troupes territoriales, les bataillons de sauvetage, les régiments d'aéroport. En revanche, on développe des choses inutiles. La nouvelle armée ne pourrait plus fonctionner qu'en association avec d'autres armées de l'OTAN et ne représenterait plus qu'un module à la botte d'une alliance militaire.

Le «Partenariat pour la paix» s'avère être un instrument de la

Les ordres à destination de l'armée américaine en Irak passaient-ils par les paraboles de Loèche (VS)?

«Débranchez ces relais de la guerre», demandent les coprésidents de l'association «Autrices et auteurs de Suisse» (AdS) au président de la Confédération Pascal Couchepin.

politique du plus fort au niveau international. Ce rattachement à un bloc et donc à une superpuissance qui ne défend que des intérêts économiques et géostratégiques nous prive de nos meilleurs atouts pour des activités en faveur de la paix. En effet, aucun pays non-membre de l'OTAN et du PPP ne pourrait plus considérer la Suisse comme un pays neutre. Voulons-nous vraiment cela? Ne devrait-il pas y avoir aujourd'hui au moins un endroit au monde qui soit exclusivement au service de la paix?

Et la protection civile? Avec la nouvelle loi, elle serait centralisée et moins solidaire.

La future protection de la population obéit à la même planification et aux mêmes objectifs. Avec une organisation, des effectifs et un matériel minimaux, la protection civile doit être rattachée à des organismes professionnels (police, pompiers et système sanitaire). La traditionnelle structure décentralisée et profondément ancrée dans la population serait remplacée par une structure de direction centralisée. Elle est faite pour des catastrophes naturelles et des accidents régionaux de peu d'ampleur. En cas de guerre, on prévoit une période de «préalerte» de plusieurs

années pendant laquelle on pourra reconstituer ce qu'on aura détruit. Avec le démantèlement prévu, la population ne sera plus suffisamment protégée en cas de catastrophe naturelle importante, d'épidémie ou de situation d'urgence affectant une grande partie du pays, et encore moins en cas de guerre. Si la Confédération ne prend plus ses responsabilités, les cantons et les communes devront, en cas de crise, acheter les services d'entreprises privées. Et ici non plus, l'intérêt de la population n'aura pas la priorité.

Le 18 mai, il y va d'un choix politique capital pour l'avenir de la Suisse tout entière et pour sa place dans le monde.

Tirons la sonnette d'alarme.

Disons NON à la loi sur l'armée et NON à la loi sur la protection de la population.

Pour de plus amples informations consultez notre site:

www.discours-libre.ch

Comité citoyen pour une armée de milice indépendante et efficace dans une Suisse sûre et neutre

Case postale – 8033 Zurich – Telefon 043 233 81 31
Fax 043 233 81 32 – E-mail: referendum-a21@bluewin.ch

CCP: 87-207700-6, 8260 Stein am Rhein

Nous n'avons pas de sponsors importants.
Merci d'avance pour vos dons.